

SANDA-MARIA ARDELEANU predă limba franceză la Universitatea „Ștefan cel Mare”, Suceava. A publicat, între altele, *Repere în dinamica studiilor pe text* (1995), *Apprendre à communiquer en français – niveau moyen* (1999). În 1999 a primit ordinul «Chevalier des Palmes Académiques» al Republicii Franceze.

RALUCA BALAȚCHI predă limba franceză la Universitatea „Ștefan cel Mare”, Suceava. Lucrează în domeniul semanticii și pragmaticii.

Sanda-Maria Ardeleanu, Raluca Balațchi, *Éléments de syntaxe du français parlé*
©2005 Institutul European, Iași

www.euroinst.ro

INSTITUTUL EUROPEAN

Iași, str. Cronicar Mustea nr. 17, 700198, C.P. 161

euroedit@hotmail.com

Descrierea CIP a Bibliotecii Naționale a României:

ARDELEANU, SANDA-MARIA

Éléments de syntaxe du français parlé / Sanda-Maria Ardeleanu,

Raluca Balațchi; avec un avant-propos de Vasile Dospinescu.

Iași: Institutul European, 2005

Bibliogr.

ISBN 973-611-335-3

I. Balațchi, Raluca

II. Dospinescu, Vasile (pref.)

811.133.1'36

Reproducerea (parțială sau totală) a prezentei cărți, fără acordul Editurii, constituie infracțiune și se pedepsește în conformitate cu Legea nr. 8/1996.

Printed in ROMANIA

SANDA-MARIA ARDELEANU
RALUCA BALAȚCHI

*ÉLÉMENTS DE
SYNTAXE
DU FRANÇAIS PARLÉ*

avec un Avant-propos de
Vasile Dospinescu

INSTITUTUL EUROPEAN
2005

*Les langues sont faites pour être parlées,
l'écriture ne sert que de
supplément à la parole.*
(Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*)

SOMMAIRE

Abréviations /7

Avant-propos /9

En guise d'Introduction /13

PREMIÈRE PARTIE **Quelques points de théorie sur l'oralité du langage**

CHAPITRE I: Usage oral et usage écrit dans la langue /19

- I. 1. Vers une «linguistique de la parole» /19
- I. 2. À travers la «forêt métalinguistique» /22
- I. 3. Usage oral et usage écrit dans une langue unique /25
- I. 4. D'une linguistique de la parole aux grammaires du français parlé /29

CHAPITRE II: Oralité et communication /33

- II. 1. Langage, usage et communication /33
- II. 2. Acte et situation de communication /34
- II. 3. Oral et écrit dans l'*Unes langue* /40
- II. 4. Fonctions du langage et interactions verbales /42
- II. 5. Économie linguistique et usage oral de la langue /49

CHAPITRE III: Norme(s) et oralité du langage /55

- III. 1. La Norme du *Bon Usage* /55
- III. 2. Vers une pluralité de la Norme /59
- III. 3. Pour les normes à l'oral /64

CHAPITRE IV: Les registres de langue dans l'oralité /69

- IV. 1. Les registres – marque de la diversité linguistique /69
- IV. 2. Type, variation, registre de langue /73

**Analyse syntaxique
sur un corpus du français parlé**

CHAPITRE I: Considérations préliminaires /79

- I. 1. Le domaine de la syntaxe /79
- I. 2. Les rapports de la syntaxe avec les autres domaines de l'analyse linguistique /81
- I. 3. Principes de l'analyse syntaxique /85

CHAPITRE II: Corpus d'étude /91

- II. 1. Méthodologie de constitution et d'analyse /91
- II. 2. Le corpus d'énoncés oraux – notre objet d'étude /94

CHAPITRE III: Particularités de l'ordre séquentiel à l'oral /107

CHAPITRE IV: Modalités d'énonciation en français parlé /122

- IV. 1. La modalité interrogative /127
- IV. 2. La modalité impérative /136
- IV. 3. La modalité exclamative /138
- IV. 4. La modalité négative /139

CHAPITRE V: Techniques de solidarité énonciative en français parlé /145

Glossaire de concepts et termes opératoires /171

Bibliographie /179

Abréviations

* - énoncé grammatical

? – énoncé douteux

COD – complément d'objet direct

FDM – *Le français dans le monde*

GARS – Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe

IL – théorie de l'*Imaginaire linguistique* (cf. Anne-Marie Houdebine Gravaud)

P – périphrase interrogative *est-ce que*

Q – monème interrogatif

SN – syntagme nominal

SV – syntagme verbal

SVO – ordre canonique sujet / verbe / objet

T – texte

CHAPITRE I

USAGE ORAL ET USAGE ÉCRIT DANS LA LANGUE

I. 1. Vers une «linguistique de la parole»

Dans la tradition occidentale, comme dans un certain nombre de traditions possédant une forte culture de l'écrit, telles le chinois, le sanscrit et l'hébreu, l'étude du langage a souvent été assimilée à une étude de sa retranscription écrite¹. A la fin du XIX^e siècle, après une époque fortement marquée par la grammaire, Ferdinand de Saussure dénonçait la primauté de l'écrit dans l'attention qui était portée au langage. Au début du XX^e siècle, nombre de linguistes reconsidèrent le sujet.

«D'où vient que certains s'éprennent de l'écrit? Et à quoi songent ceux qui ne s'intéressent qu'à l'oral? Le destin des langues, systèmes signifiants, qu'un façonnage réciproque relie étroitement à l'espèce au long des temps, et qu'elle n'a cessé d'affiner, tout en y traçant le contour de plus en plus net de sa propre identité, ce destin s'est trouvé bouleversé par une immense aventure. Et, avec lui, le destin des hommes, ou du moins d'une grande partie d'entre eux. Aventure de l'écrit, née d'une initiative si lente à produire un résultat, et qui met en jeu, pour le faire évoluer encore, tant de facteurs différents et complexes, qu'on en vient à se demander si le mot 'invention', accrédité par l'usage et par le titre de beaucoup de livres, est vraiment adéquat.» [Claude Hagège, 1985: 89]²

¹ Voir Claude Hagège [1985], *L'homme de paroles*, où sont cités nombre de textes parlant du primat de l'écriture. L'oral en serait le corollaire jusqu'au préjugé d'après quoi les langues sans tradition écrite sont fluctuantes et informes.

² Voir, en particulier, le chapitre «Écriture et oralité».

Mais l'étude du rapport existant entre *l'écrit* et *l'oral* ne peut pas être effectuée d'une façon générale, à l'intérieur du langage. Cependant, à partir de la réalité des faits dans différentes sociétés, certains penseurs ont proposé une distinction entre une *oralité primaire*, qui serait la propre des sociétés ignorant totalement l'écriture, et une *oralité secondaire*, propre aux sociétés qui connaissent par ailleurs l'écrit. Souvent, dans ce dernier cas, *écrit* et *oral* entrent en conflit jusqu'à remettre en cause l'unité de la langue elle-même [idem].

Avec le couple des termes antinomiques *écriture* et *oralité*, Cl. Hagège relance dans *L'homme de paroles* le grand débat historique sur la suprématie de l'écrit ou de l'oral: «On pourrait considérer que, contrairement à l'écriture, l'oralité va de soi, qu'elle est constitutive des langues depuis toujours». Cl. Hagège représente le courant sociolinguistique actuel qui ne met pas en doute *l'antériorité de la voix vive*, tout en considérant l'écriture comme une «façon d'occulter l'exercice vivant de la parole».

«Le style oral, quant à lui, recourt à toutes sortes de procédés de symbolique gestuelle et articulatoire qui lui assurent une étonnante efficacité mnémotechnique: refrains, syllabes de déclenchement, mots d'appel, noms-agraves, expressions inductrices, profusion de quasysynonymes, assonances, rimes, allitérations et autres échos phoniques et sémantiques, parallélismes lexicaux et grammaticaux, couples de sens, rythmisation par le geste et par les mouvements de la bouche. Coiffant ces manifestations, le procédé général est la répétition... Les proverbes du monde entier illustrent la répétition dans leurs formules à symétries (type 'tel père tel fils'), exemples connus de structures en écho. Instrument de cohésion iconique beaucoup plus efficace que les formules écrites comme 'etc.', 'et autres', la répétition est foncièrement constructrice de l'oral.» [idem, p. 111]

Et à ce point, il faut absolument rappeler que la **langue** en tant que concept, vient en contrepoids du **langage** en tant qu'aptitude de l'homme à s'exprimer (y compris par les formes autres que verbales telles langages gestuels, langages des signes de sourds...). *La langue, une langue, des langues* représentent pour nous autant de termes opératoires différents.

Au début du XX^e siècle, Henri Frei signale l'existence d'une *linguistique de la parole* qui serait, en fait, la linguistique du fonc-

tionnement «qui forme le pont reliant la linguistique statique ou science des états de langue, à la linguistique évolutive» [1971/1929: 29]. Il continue, en fait, la perspective saussurienne sur les états d'une langue:

«En pratique, un état de langue n'est pas un point, mais un espace de temps plus ou moins long pendant lequel la somme des modifications survenues est minime. Cela peut être dix ans, une génération, un siècle, davantage même... Un état absolu se définit par l'absence de changements, et comme malgré tout la langue se transforme, si peu que ce soit, étudier un état de langue revient pratiquement à négliger les changements peu importants, de même que les mathématiciens négligent les quantités infinitésimales, dans certaines opérations, telles que le calcul des logarithmes...» [Ferdinand de Saussure, 1973: 146]

H. Frei identifie l'individualité des deux langues, écrite et orale, à l'intérieur du français. «*Quel français étudiez-vous: le français populaire? le français écrit? le français de Paris? celui de Genève? le français des petites villes?*» Il avance le syntagme de **français avancé** qui se réfère à la langue parlée, tout en rendant compte, entre autres, des marques de l'identité au niveau des faits de langue (*région de naissance, influences étrangères, niveaux des locuteurs*). Ces tâtonnements terminologiques ne sont qu'au début et H. Frei en arrive à la distinction, qui lui apparaît comme étant la plus frappante, entre **langue littéraire** et **langue populaire**. Mais cette antinomie ne se rapporte pas nécessairement aux deux aspects d'une et même langue, à savoir: l'écrit et l'oral, car on reconnaît l'existence d'une langue populaire à l'écrit tout comme l'on parle d'une langue orale écrite.

Plus pertinente nous paraît l'observation de H. Frei [*op. cit.*, p. 31] qui voit dans la langue parlée la base d'une étude de la langue dans la perspective fonctionnelle:

«[...] car les besoins fondamentaux se manifestent le mieux dans la **langue parlée**, qui est plus spontanée, moins entravée par la tradition de la **langue écrite**».

Mais les différences entre la langue parlée et la langue écrite ne se situent pas tellement au niveau des besoins de communication que surtout à celui des procédés mis en oeuvre par la langue. Par exemple,

le besoin de se renseigner sur l'âge de son interlocuteur mène à une série de formulations possibles de la même question:

- dans le discours direct:

Quel âge as-tu?

Quel est ton âge?

Ton âge, c'est quoi?

Quel âge que t'as?

C'est quoi, ton âge?

T'as quel âge?

- dans le discours indirect et indirect libre:

Je me demande quel est son âge.

Je m'demande, c'est quoi son âge?

Quel est son âge? je me demande.

Quel âge a-t-il? Je me le demande.

Je me demande quel âge il a.

Ces exemples sont autant de preuves que les mécanismes qui règlent la «mise en discours» de la langue s'imposent de façon plus spectaculaire à l'oral, étant, dans la majorité des cas, plus faciles à observer. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ne se retrouveraient dans les productions écrites aussi, tout en contribuant, pour autant, d'une façon incontournable, à l'existence d'une *linguistique de la parole*.

I. 2. A travers la «forêt métalinguistique»

Une fois l'existence d'une «linguistique de la parole» reconnue, on signale le danger de croire en l'unité et l'homogénéité de chaque langue [André Martinet, 1960]. Cette perspective pourrait obnubiler la réalité portant sur la variété des conditions linguistiques à l'intérieur des frontières nationales de chaque Etat, d'une part, et d'autre part, celle visant une identité entre la langue que parle un peuple et celle qu'il

écrit. Dissocier *écriture* et *langue* réclame assurément un pouvoir d'analyse qui a manqué assez longtemps dans la recherche linguistique.

Dans la bibliographie assez vaste qui traite d'un sujet apparemment restreint par rapport à d'autres champs d'investigation linguistique, on est surpris de constater une assez grande diversité de perspectives (structuraliste, fonctionnelle, sociolinguistique, psycho-sociolinguistique, pragmatique, communicationnelle) doublée d'une déconcertante richesse métalinguistique. Sans prétention d'exhaustivité, nous rappelons certains termes, pour la plupart en couples dichotomiques, qui dénomment l'oral et l'écrit, tout en témoignant de l'intérêt des différents linguistes, courants ou écoles pour le renouveau métalinguistique:

- *français avancé* et *français écrit*, *langue traditionnelle* et *langue populaire*, *langue littéraire* et *langue populaire*, *langue courante* (*parlée*) et *langue cursive* (*écrite*), *l'écrit* et *le parlé*, chez Henri Frei;
- *langue parlée* et *langue écrite*, *langue* et *langage*, chez Ferdinand de Saussure;
- *langue parlée* et *langue écrite*, *idiomes* et *usages linguistiques*, *usage parlé* et *usage écrit*, *français parlé* et *français écrit*, *langue littéraire* et *parler* ou *langue quotidienne*, chez André Martinet;
- *écriture* et *oralité*, *l'oral* et *l'écrit*, chez Claude Hagège;
- *langage* et *discours*, chez Georges Vignaux;
- *discours écrit* et *discours parlé*, chez Charles Bouton;
- *versant écrit* et *versant oral des langues*, chez Gilles Siouffi;
- *communication orale* et *communication écrite*, *l'écrit dans le parlé*, *le parlé dans l'écrit*, chez Pierre Guiraud;
- *l'oral*, *modes de production de l'oral*, *français parlé*, chez Claire Blanche-Benveniste;
- *langue vivante*, chez Anne-Marie Houdebine-Gravaud.

A l'intérieur d'une linguistique de la parole, Charles Bouton [1979]³ distingue le *discours parlé* du *discours écrit*. Les deux concepts sont analysés sous le même angle: la communication et la construction de la signification en discours. Les trois termes *discours*,

³ Voir en particulier le chapitre «La signification en discours».

langue et parole sont soumis à une redéfinition qui élimine, entre autres, toute confusion entre *discours* et *parole*. Ensuite, le *discours parlé* est envisagé dans la perspective de l'échange verbal entre deux ou plusieurs interlocuteurs engagés dans la *conversation*, comme type d'activité dans le sens le plus large du terme:

«Il convient donc de distinguer le discours parlé du discours écrit car sa signification résulte d'une combinaison d'informations qui sont les unes purement linguistiques, les autres d'ordre non-linguistique: geste, mimique, attitude et situation.» [idem, p.165]

Ch. Bouton met en évidence toute une «matérialité» du discours parlé qui accompagnerait sa charge signifiante: la voix humaine, entre mille bruits divers, qui trahit les attitudes et les sentiments des locuteurs (mélancolie, joie, inquiétude, sécurité, colère, douleur, mépris, supplication, ordre...), les intonations, les regards, la mimo-gestuelle colorent la trame linguistique du mot à mot de l'énoncé. On constate que le discours parlé s'organise selon un ordre syntaxique qui est «plus perceptif que grammatical et plus émotif que logique» [idem, p.172]. L'agrammaticalité même de certains énoncés (*L'homme, là-bas, tué, ils l'ont tué*) est le résultat de l'expression d'une émotion forte. C'est aux anaphoriques de rétablir la grammaticalité⁴ apparente de pareils énoncés (*Formidable leur maison, ça, c'est une maison, un château, mon vieux, je ne te dis que ça.*). La transcription graphique de tels énoncés en supprime toute la saveur qui tient, justement, à l'intonation, à l'expressivité de la voix, constituant en elles-mêmes autant d'informations qui en renforcent la matérialité verbale [idem, p.173]. Toutefois:

«[...] il ne faut pas oublier que l'opposition entre une 'langue littéraire traditionnelle' et le 'parler quotidien' ne se confond nullement avec celle, beaucoup plus tranchée, qui existe entre 'forme primaire parlée' et 'forme secondaire graphique': la forme parlée 'est-ce que' connaît une expression graphique aussi bien qu'orale, et le passé simple 'ils dévorèrent' se prononce aussi bien qu'il s'écrit. Il arrive cependant qu'on hésite sur la graphie d'un mot familier comme /pagaj / ('pagaye',

⁴ Nous nous occuperons plus en détail du couple *grammatical* / *agrammatical* dans le troisième chapitre de la Première Partie du travail.

'pagaie' ou 'pagaille?') ou sur la prononciation d'un mot littéraire comme 'pusillanime' ou 'transi'».⁵

Les fonctionnalistes identifient l'existence d'une langue écrite qui ne se confond pas avec celle de la langue parlée, tout en soutenant l'idée du primat de l'oral. A ce titre, un exemple pleinement exploité par A. Martinet lui-même est l'absence de la langue quotidienne du passé simple et de l'imparfait du subjonctif, devenus marques du français écrit littéraire.

I. 3. Usage oral et usage écrit dans une «langue unique»

A ce point de la discussion, l'oral et l'écrit d'une langue nécessitent une analyse en *perspective diachronique* mais aussi, et surtout, peut-être, *synchronique - diachronique*⁶.

⁵ Ces exemples choisis par A. Martinet en 1960 et publiés dans le texte de ses *Éléments de linguistique générale*, chapitre «Idiomes et usages linguistiques», continuent à figurer dans la dernière édition du *Petit Robert*, avec orthographe et / ou prononciation vacillante.

⁶ La langue peut être étudiée *synchroniquement* ou *diachroniquement*. Il s'agit, pour le linguiste, de bien préciser s'il décrit la langue dans son évolution ou s'il la décrit à un moment donné de son évolution. C'est la vision saussurienne selon laquelle la diachronie équivaut au dynamique et la synchronie au statique. F. de Saussure accordait la priorité à la description synchronique car, disait-il, il faut d'abord analyser un système existant avant d'en reconstituer l'histoire. Nous devons à A. Martinet un changement radical de perspective, matérialisé dans le concept de *synchronie dynamique*. «Que les changements linguistiques se produisent sur un plan quelconque, lexical, syntaxique, morphologique ou phonologique de la structure, ils sont toujours, sinon totalement déterminés, du moins toujours contrôlés par la nécessité, pour la langue, d'assurer la communication entre ceux qui la pratiquent. Il n'y a donc aucune incompatibilité entre 'structure' et 'évolution'. On peut donc opposer à l'étude diachronique visant délibérément à comparer différents états successifs du même objet d'étude une 'synchronie dynamique' où l'attention se concentre, certes, sur un seul et même état, mais sans qu'on renonce jamais à y relever des variations et à y évaluer le caractère progressif ou récessif de chaque trait» [A. Martinet, cité par Christos Clairis et al., 1992].